

Soutenir la pêche artisanale en Méditerranée pour rétablir l'équilibre des ressources halieutiques

Face à l'effondrement des stocks débarqués en criées, les Amis de la Terre de l'Hérault s'inquiètent de la forte dégradation des pêches en Languedoc-Roussillon et plus généralement en Méditerranée occidentale. Parmi les mesures susceptibles de rétablir l'équilibre des ressources halieutiques émerge celle qui consiste à soutenir les pêches artisanales "petits métiers" tout en poursuivant et en renforçant la réglementation pour une pêche écologiquement soutenable des chalutiers et des thoniers-senneurs en Méditerranée.

Comme dans la majorité des régions de France et de l'Union européenne, le secteur de la pêche est en crise en Languedoc-Roussillon (LR) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Non pas une crise récente, en rapport avec "la crise" (financière ou énergétique) mais un profond malaise qui provient d'une longue dégradation aux multiples causes : diminution des ressources et baisse significative des captures, augmentation des coûts de fonctionnement et d'investissement, mondialisation du marché des produits de la mer, changements d'habitudes alimentaires, compétitions féroces entre armements, métiers et segments de pêche, régions et pays de l'Union européenne.

Ainsi les débarquements de poissons en criées du Languedoc-Roussillon sont passés de plus de 25 000 tonnes en 2002 à 5 000 tonnes à peine en 2011. C'est un véritable effondrement dont les causes sont encore mal connues, ou du moins, très mal explorées.

Diminution des pêcheurs artisanaux : nombre de navires "petits métiers" dans deux quartiers maritimes du Languedoc-Roussillon

Face à ce constat, les Amis de la Terre de l'Hérault (AT-34) valident le récent soutien, certes très insuffisant, apporté à la pêche artisanale et aux petits métiers de la mer par les autorités concernées.

Néanmoins, les agressions environnementales et les prédatons des ressources ont été d'une telle intensité que des mesures d'égale ampleur doivent être prises afin de mettre un terme aux dérèglements économiques, sociaux et environnementaux qui minent irrémédiablement le secteur.

De ce fait, les Amis de la Terre ont entamé une réflexion en faveur de l'idée que *"les pêches artisanales doivent être soutenues et développées car elles pratiquent une pêche probablement soutenable et contribuent à une économie stabilisée locale, régionale et nationale"*.

Or, on observe, dans notre région notamment, une diminution du nombre de pêcheurs artisanaux au fil des années et il est très souhaitable que cette tendance s'inverse, car seules les pêches artisanales peuvent être durables si elles sont convenablement gérées, tout en permettant d'approvisionner les populations avec des produits d'origine locale. Cet objectif est d'autant plus urgent, et nécessite une réflexion globale, que la demande des consommateurs en Méditerranée dépasse probablement déjà l'offre "durable".

Quartier Maritime	1990	1995	2005
Sète	982	811	478
Port-Vendres	295	252	210

Globalement, sur l'ensemble de la Méditerranée, après des dizaines d'années d'incurie et de laxisme, l'état des ressources halieutiques est lamentable. Ainsi, le président du conseil scientifique de la CGPM (Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée) confiait en septembre 2010 que *"en Méditerranée, seuls 9% des stocks étudiés sont pêchés de manière raisonnable, 68% sont surexploités et 23% sont exploités au maximum de leurs capacités"*.

En conséquence, les scientifiques ne proposent, au mieux, qu'un maintien du statu quo et, dans la plupart des cas, des réductions de la pêche.

Une autre source d'inquiétude pour les scientifiques est le fait que de nombreux poissons de fond pêchés en Méditerranée n'atteignent jamais l'âge adulte, car ils sont traditionnellement pêchés à l'état juvénile sans avoir eu le temps de se reproduire.

Plus spécifiquement, les dernières estimations (réunion de la CGPM en février 2012) indiquent cruellement que les ressources les plus banales (merlus, mullets, pageots...) sont, pour la majeure partie des stocks régionaux, dans un piètre état : 27 stocks en situation apparente de surpêche/surexploitation et un seul en bonne santé.

En ce qui nous concerne, à savoir le Golfe du Lion et les pêcheurs des régions PACA et LR, les derniers travaux scientifiques de la CGPM (2011 & 2012) indiquent que :

- les merlus (*Merluccius merluccius*) sont surexploités et en faible abondance ;
- les rougets (*Mullus barbatus*) sont surexploités et en abondance intermédiaire ;
- les anchois (*Engraulis encrasicolus*) sont pleinement exploités avec une abondance actuellement faible ;
- les sardines (*Sardina pilchardus*) sont pleinement exploitées avec une abondance très faible des grands individus.

Pour les autres espèces à fort impact socio-économique (poulpes, bars, soles, daurades, baudroies, calamars), la situation n'est guère meilleure.

Les recommandations des scientifiques pour améliorer la situation dans le Golfe du Lion sont sans équivoque, et visent à réduire la pression de pêche actuelle. Par exemple, pour les merlus, les recommandations sont explicites, à savoir **réduire la surpêche du potentiel de croissance en :**

- améliorant le mode de pêche des chalutiers afin de porter la taille minimum des captures à la valeur légale (la taille minimale commercialisable est de 20 cm) pour les poissons débarqués ;
- interdisant la pêche dans les alevinières, au moins temporairement ;

• réduisant l'effort de chalutage, le temps passé en mer, le nombre d'unités de pêche, la puissance des moteurs, la puissance de traction et/ou la taille des chaluts.

Pour éviter la surpêche des nouvelles générations (les "recrues") :

- réduire l'effort des palangriers et des trémailleurs afin d'accroître (ou du moins maintenir) la biomasse des poissons se reproduisant ;
- établir des fermetures temporaires de la pêche à la palangre et aux filets maillants durant la période de frai maximal (fin automne et début hiver).

Ce type de réglementation s'avère désormais incontournable si l'on souhaite vraiment mettre un terme à la prédation irresponsable des stocks. Encore faut-il une véritable volonté politique aux échelles locale et régionale (et non pas seulement à l'échelle des pays concernés de l'Union Européenne) pour parvenir à imposer une gestion raisonnable de la pêche et tempérer les exigences des pêcheries industrielles.

La Commission Européenne planche depuis deux ans sur un projet de réforme de la Politique Communautaire des Pêches (PCP), projet qui suscite bien des désaccords à la fois selon les pays et auprès des professionnels (pêcheurs au premier plan, mais aussi écologistes et scientifiques).

Pour mieux cerner les enjeux, les Amis de la Terre de l'Hérault ont brossé un tableau, le plus actualisé et factuel possible, de l'état des flottes de pêche, des pêcheries (métiers et types de navires), des stocks de poissons, et des pratiques socio-commerciales à l'échelle de la Méditerranée française, et plus particulièrement du Golfe du Lion (quartiers maritimes de Sète et Port-Vendres).

Entant qu'organisation citoyenne, les Amis de la Terre de l'Hérault sont préoccupés à la fois par la durabilité des ressources et par les aspects socio-économiques concernant les acteurs humains en relation avec ces mêmes ressources. Nous rechercherons les conditions d'équilibre entre les ressources (produits de la mer), les marchés et les diverses formes de

prélèvement du secteur professionnel. C'est par une bonne connaissance factuelle des tenants et des aboutissants (qui pêche quoi, et comment, et quand ?) que nous pourrions défendre un secteur d'activité par rapport à un autre.

L'exemple du thon rouge de Méditerranée est flagrant : on voit clairement ici comment le marché japonais influe sur la ressource et dicte à certains opérateurs (thoniers-senneurs et fermes d'engraissement) des comportements néfastes en cherchant bien évidemment à faire le plus de bénéfices financiers possibles. *Mais n'existe-t-il pas d'autres pratiques de pêche durable des thons rouges pouvant faire vivre de nombreux pêcheurs, tout en étant destinée aux marchés local, régional, et national ?*

Un premier pas dans la bonne direction a été enfin franchi fin septembre 2012 à l'occasion de la révision des quotas alloués aux divers secteurs de la pêche au thon rouge par la DPMA (Ministère de l'Agriculture et des Pêches), avec une augmentation significative du quota attribué aux "petits métiers".

La situation pour 2013 n'est pas encore officiellement connue (nombre de PPS attribués à des "petits métiers" ; quotas attribués aux différents segments – senneurs, palangriers, ligneurs, etc.), mais selon les informations rendues publiques en octobre 2012 le quota destiné aux "petits métiers" passerait de 118 tonnes à 230 tonnes en 2013 (Midi Libre du 3 octobre 2012). *Pourquoi avoir attendu si longtemps pour reconnaître ce profond déséquilibre ?*

Les navires de pêche dans le Golfe du Lion

Les régions PACA, LR et Corse comptent 1 522 navires de pêche, d'après le registre de l'UE en date de mi-décembre 2011. [En 2005, on estime qu'il y avait 1 645 navires de pêche en activité, pour un effectif de 2 440 marins]. Depuis la Seconde Guerre Mondiale, le nombre de navires de pêche et l'effectif des marins embarqués diminuent, différemment selon les catégories (pêches industrielle, semi-industrielle, artisanale ; bateaux hauturiers ou côtiers).

En 2011, en moyenne, le plus petit de ces bateaux en activité mesurait 2,9 m (un petit artisanal côtier), et le plus grand (un thonier-senieur) 43,4 m. La longueur moyenne des bateaux de pêche en Méditerranée française est de 8,8 m.

Longueur (m)	Nombre
2,1 à 5,0	74
5,1 à 8,0	932
8,1 à 12,0	363
12,1 à 18,0	37 dont 4 chalutiers
18,1 à 25,0	91 dont 84 chalutiers et 1 thonier-senieur
25,1 à 45,0	25 dont 23 thoniers-senneurs

Distribution des 1 522 navires de pêche (LR, PACA, Corse) en fonction de leur longueur (fin 2011)

Pour mieux appréhender la problématique des pêches artisanales, il faut distinguer trois catégories de navires de pêche en activité en 2011 :

- les 88 chalutiers hauturiers (au-delà de la bande des trois milles) de longueur moyenne 23,2 m ;
- les 24 thoniers-senneurs de longueur moyenne 36,9 m ;
- les 1 410 autres navires de pêche, de longueur moyenne 7,4 m, et qui représentent les pêches artisanales.

La flotte des pêches artisanales en Méditerranée française

Dans la version de décembre 2011 du registre européen des navires de pêche, il y a donc 1 410 bateaux pratiquant des pêches artisanales et enregistrés dans les quartiers maritimes de Port-Vendres, Sète, Martigues, Marseille, Toulon, Nice, Ajaccio et Bastia.

La très grande majorité (97 %) de ces bateaux mesure moins de 12 m de long, et seulement 41 mesurent entre 12,1 et 25,8 m. Parmi ces 41 navires, on trouvera des lamparos, des bolincheurs, des senneurs à petits pélagiques, des palangriers hauturiers, mais aussi des ligneurs, des fileyeurs, et des trémailleurs. En fait, la très grande majorité des navires artisanaux exercent leur activité en zone côtière (à l'intérieur de la bande des trois mille et aussi dans les étangs du littoral), et

moins d'une centaine de bateaux exercent au large : filets à soles, filets à merlu, lignes et palangres à thons, petits senneurs polyvalents. Les navires engagés dans des pêches artisanales sont polyvalents, et la plupart d'entre eux pratiquent plus d'un métier. Ainsi, dans le recensement 2003 d'IFREMER pour les quartiers de Port-Vendres (PV) et Sète (ST), il a été dénombré 941 métiers pratiqués à bord des 562 navires (à l'exclusion des chalutiers et des thoniers-senneurs).

C'est bien toute la richesse des divers "petits métiers" et la polyvalence des marins qui contribuent à ce que les pêches artisanales sont durables par rapport aux stocks des divers poissons, crustacés, et coquillages récoltés !

Pour clarifier notre position, nous considérons que les chalutiers et les thoniers-senneurs ne pratiquent pas de pêches artisanales mais des activités de nature semi-industrielle.

IFREMER a analysé les activités de pêche durant l'année 2003 pour les quartiers maritimes de Port-Vendres (PV), Sète (ST), Martigues (MT), et Marseille (MA), afin de comptabiliser les navires et les marins selon différentes catégories :

Nombre de Navires	ST	PV	MT	MA	Total
thoniers-senneurs	22	10	0	3	35
chalutiers	71	26	22	11	130
petits métiers	364	181	141	98	784
bolinches-lamparos	8	9	0	4	21
Nombre de Marins	ST	PV	MT	MA	Total
sur thoniers-senneurs	180	91	0	28	299
sur chalutiers	305	118	98	40	561
petits métiers	452	237	188	173	1050
sur bolinches-lamparos	40	45	0	20	105

Effectifs comptabilisés par IFREMER au 31 décembre 2003. "Marins" = personnes embarquées (matelots et patron).

De ces chiffres on peut apprendre qu'un thonier-senieur a en moyenne un équipage de 8,5 marins, un chalutier a en moyenne 4,3 marins, un navire artisanal "petits métiers" a en moyenne 1,3 marins, et un bolincheur (senne pour petits pélagiques) comptera en moyenne un équipage de 5 marins.

Certes, certains de ces chiffres semblent fort réduits au vu de notre connaissance des tailles d'équipage pour les thoniers-senneurs, mais il est possible que tous les hommes embarqués n'aient pas été déclarés par la majorité des armateurs pendant les enquêtes réalisées en 2002 et 2003.

Pêches Artisanales

nombre de navires (** : nombre de pêcheurs) pratiquant le métier en 2003, quartiers maritimes de Port-Vendres et de Sète - source : IFREMER.

Chalut de fond à céphalopodes	5
Filet petites mailles à poissons	283
Capéchade à poissons	200
Pêche de rivage (à pied) **	28
Pot à poulpes	46
Lignes et palangres à poissons	41
Divers filets à céphalopodes	23
Senne à anchois, sardines	8
Senne à divers poissons	13
Drague à main embarquée à palourdes et moules	22
Drague à main de rivage à tellines (à pied) **	54
Drague à autres mollusques	22
Drague à oursins	4
Filet grandes mailles à poissons	32
Plongée sous marine à palourdes et moules	103
Plongée sous marine à divers invertébrés aquatiques	36
Divers filets à crustacés / filets à mollusques	6
Casier à poissons	13
Casier à crustacés / Casier à céphalopodes (seiches)	2
Chalut de fond à poissons	86
Chalut pélagique à anchois, sardines	35
Sennes à thon	32

Pêches artisanales et "petits métiers" en Languedoc-Roussillon

En 2004, pour la seule région du Languedoc-Roussillon (quartiers maritimes de Port-Vendres et Sète), les quelques 708 navires "petits métiers" concernaient 1 500 marins, et les tonnages débarqués d'environ 12 000 tonnes ont généré un chiffre d'affaire de 28,5 millions d'euros. [Pour 2003, une estimation pour la même région, mais ne tenant compte que des navires de longueur inférieure à 18 m, propose des débarquements de l'ordre de 12 000 tonnes pour une valeur de 28 millions d'euros.]

Ceci est à comparer, pour les "petits métiers" de la même région et la même année, au débarquement d'environ 18 500 tonnes de poissons par les 102 chalutiers (pour 510 marins) qui ont généré un chiffre d'affaire de 44,7 millions d'euros.

Le CEPRALMAR (association d'études et de promotion des pêches en Languedoc-Roussillon) a enquêté auprès des prudhommes "petits métiers" en 2006, afin d'obtenir une image des pratiques des pêches artisanales entre Palavas

et Saint-Cyprien. Les prud'homies concernées par cette enquête sont celles de Palavas, Frontignan, Thau-Sète, Agde, Valras, Gruissan, Bages, Leucate et St-Cyprien. Les bateaux de pêche en activité se montent à 558, avec un total de 662 marins embarqués (donc en moyenne 1,2 marins/bateau). Ces navires en 2006 ont débarqué 5 749 tonnes de produits de la mer, surtout des coquillages (4 504 tonnes). Les quelques 1 245 tonnes de poissons débarquées correspondent à une capture moyenne de 1 900 kg par pêcheur artisanal. Le chiffre d'affaire global, pour ces 558 petits navires, s'est monté à 16,56 millions d'euros, soit environ 30 000 euros par navire.

Les poissons débarqués par les pêcheurs artisanaux "petits métiers" sont très variés : anguille, congre, daurade, jol, loup (bar), maquereau, marbré, merlan, muge (mulet), pageot, raies, sar, saupe, sole, turbot. A ces poissons, il faut rajouter notamment des poulpes, seiches, crevettes, et oursins, ainsi que divers coquillages (moules, huitres, murex, tellines, etc.).

Note : **il paraît nécessaire** d'effectuer, en 2013, une enquête similaire à celle faite par le CEPRALMAR en 2006, afin de dresser un tableau actualisé des activités des "petits métiers".

Pêches artisanales et thons rouges

A notre avis, pour soutenir les pêches artisanales, il est nécessaire de profondément revoir la grille d'attribution des quotas de thons rouges selon les métiers : fortement augmenter la part destinée aux "petits métiers" en diminuant d'autant celle attribuée aux thoniers-senneurs. Par ailleurs, il faudra rapidement attribuer de nouveaux permis de pêche (PPS thons rouges "petits métiers") à l'avantage de navires artisanaux et favoriser l'émergence de palangriers hauturiers au lieu des thoniers-senneurs. Tous les efforts doivent être faits, tant au niveau du CNPMM (comité national représentant l'ensemble des syndicats et associations professionnelles) que de la DPMA (direction des pêches au ministère), pour qu'à nouveau les thons rouges soient pêchés de façon durable par de nombreux pêcheurs artisanaux, qui approvisionneront ainsi en poissons frais les marchés locaux, régionaux et national.

En 2012, l'attribution des quotas de thons rouges aux bateaux de pêche méditerranéens est décrite dans l'Arrêté Ministériel du 17 février 2012, sous référence AGRM1201112A. Il apparaît que 680 tonnes vont à 9 grands thoniers-senneurs et que 118 tonnes vont à 73 autres navires munis d'un Permis de Pêche Spécial (PPS) "thons rouges".

Parmi ces 73 bateaux, on distingue 4 palangriers hauturiers (récemment construits, en 2009), auxquels 20 tonnes sont accordées, et 69 navires "petits métiers" qui bénéficient de 98 tonnes de thons rouges.

Qui sont ces 69 "PPS petits métiers" qui ont le droit de pêcher un peu de thon rouge ? Ces bateaux mesurent en moyenne 11,3 m (de 7,0 à 17,8 m) et ont été construits pour la grande majorité (57 sur 69) après 1980. La plupart d'entre eux pratiquaient la pêche des thons rouges avec des filets dérivants appelés "thonaille" ou "courantille volante", jusqu'à l'interdiction définitive de cette

pratique en juin 2007. Actuellement, la majorité de ceux qui ont maintenu une activité "thons rouges" pêchent avec des hameçons (lignes et/ou palangres).

On remarquera ici, en ce qui concerne l'attribution des quotas de thons rouges, un profond déséquilibre en faveur de la pêche industrielle par quelques "gros" thoniers-senneurs, qui reçoivent près de 85 % du quota pour 9 bateaux, et ne laissent que 15 % (118 tonnes sur 798) du quota aux nombreux pêcheurs sur petits bateaux pratiquant des pêches artisanales.

Pour rappel, les thoniers-senneurs capturent des thons durant la courte saison de reproduction (15 mai au 15 juin) et sur les sites de reproduction des thons rouges. Ils vendent ces poissons maintenus vivants à des fermes d'engraissement (situées hors de France), qui elles revendent plus tard ces thons engraisés à des compagnies étrangères pour le marché japonais. Les thons rouges sont engraisés par une alimentation de petits poissons pélagiques : sardines, sardinelles, harengs... A l'inverse,

les "petits métiers" capturent des thons près des côtes du Languedoc-Roussillon et de PACA, durant plusieurs mois entre avril et octobre, et les débarquent chaque jour pour alimenter les marchés locaux, régionaux, et la consommation nationale.

Ainsi, le chiffre d'affaires des 32 thoniers-senneurs pratiquant en 2004 (pour un total de 390 marins) a été estimé à 30 millions d'euros pour une masse d'environ 6 500 tonnes, mais ces valeurs sont probablement très sous-estimées car les pratiques illégales étaient fort nombreuses à cette époque non seulement dans cette corporation, mais aussi à moindre échelle parmi les "petits métiers".

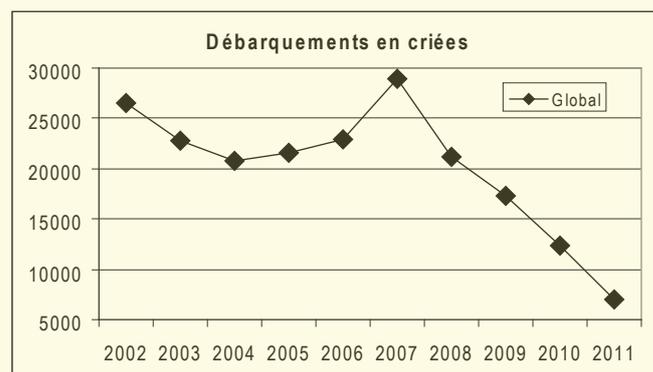
Pour 2012, avec 9 thoniers-senneurs (pour un total estimé de 110 marins) bénéficiant d'un quota de 680 tonnes, on peut estimer leur chiffre d'affaires entre 4,4 millions d'euros (6,5 euros/kg de poisson vivant vendu en mer) et 5,8 millions (8,5 euros/kg).

L'hebdomadaire "Le Marin" publie chaque année les tonnages débarqués dans différentes criées des régions PACA et LR, et l'examen des valeurs déclarées de 2002 à 2011 est fort intéressant (figure ci-contre).

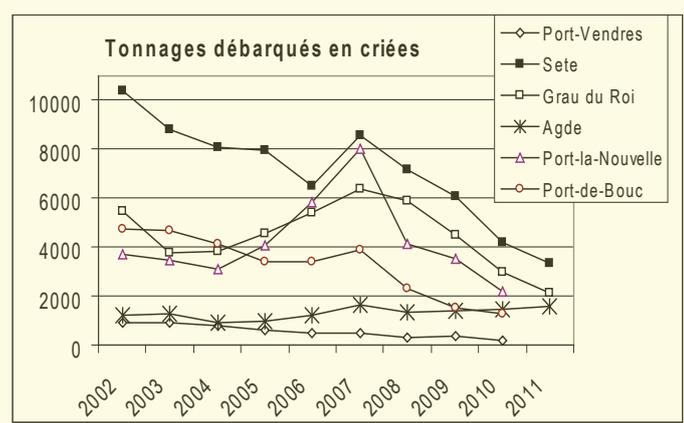
Pour l'ensemble des criées de Port-Vendres, Port-la-Nouvelle, Agde, Sète, Grau-du-Roi, et Port-de-Bouc, on remarque d'une part une petite baisse [des tonnages de poissons débarqués en criées] de 2002 à 2004 suivie d'une reprise (augmentation) de 2005 à 2007, et d'autre part une forte et longue diminution des apports de 2008 à 2011.

L'examen des valeurs débarquées criée par criée (figure ci-dessous) montre que l'amplitude des variations des valeurs diffère d'un lieu à l'autre, mais il y a bien une tendance générale dans les trois localités traitant les plus grands volumes : Sète, Port-la-Nouvelle, et Grau-du-Roi. Une localité se singularise par sa stabilité, à savoir Agde.

Les débarquements de poissons en criées s'effondrent en Méditerranée, mais pourquoi ?



Quelle est la cause (ou plus probablement : quelles sont les causes) expliquant la baisse régulière des débarquements en criées du LR depuis 2007 ?



Quantités de poissons (en tonnes) débarqués et vendus en criée : années 2002 à 2011.

Source : hebdomadaire "Le Marin", dossiers des 5 mars 2010, 4 mars 2011, 24 février 2012.

En 2002 en PACA et LR, on recensait 130 chalutiers (de 18 à 25 m), pour 650 emplois à bord, qui ont débarqué 24 000 tonnes de poissons blancs (chaluts de fonds) et de poissons bleus (chaluts pélagiques).

En 2011, la liste des navires de pêche de la Commission européenne mentionne 85 chalutiers pour les régions PACA et LR, soit une diminution de plus de 40 navires en moins de 10 ans.

Sachant que les stocks baissent et que les débarquements s'effondrent, il semble logique de diminuer le nombre de navires afin d'assurer à ceux qui restent un revenu décent. Evidemment, si la puissance-moteur des chalutiers augmente, si leurs efforts de chalutage (nombre d'heures de trait de chalut par marée) augmentent, alors les pressions sur les ressources déjà fragiles se maintiendront.

A Sète, il y avait 37 chalutiers en 2006, 27 en 2009 et 13 en activité en juin 2012. C'est probablement encore 5 de trop par rapport à la ressource (abondance, prix en

première vente).

En 2009 et 2010, les chalutiers gros et récents (construits après 2000) de Port-Vendres ou Sète consomment en moyenne 6 000 litres de gazole par semaine, et débarquent en moyenne 2 500 kg de poisson par semaine. Mais le prix du gazole pour les pêcheurs a **fortement** augmenté : de 0,20 €/litre en 2000 à 0,70 €/litre en février 2012 !

Comme le dit dans le journal "La Dépêche" du 17 juin 2012 le président du Syndicat des chalutiers audois et patron du chalutier Edouard-François : "en 2003, on dépensait 90 000 € de gasoil par an. Là, en juin 2012, on est à 280 000 € par an. On dépense entre 1 200 et 1 500 € par jour en gasoil, pour 1 800 € de recettes", desquelles il faut encore défalquer les (maigres) salaires de l'équipage et les frais annexes.

En Languedoc-Roussillon (quartiers de PV et ST) entre 1990 et 2005, les chalutiers ont diminué en nombre mais ont augmenté en

- Moins de pêcheurs, moins de navires de pêche, c'est-à-dire moins de débarquements en relation avec moins d'acteurs ?
- Moins de poissons, malgré une pression de pêche constante, voire en augmentation ? C'est-à-dire trop de pêcheurs, trop de navires de pêche ?
- Une ré-orientation des points de vente, avec moins de débarquements en criées, mais tout autant (voire davantage) de poissons capturés ?

D'après divers professionnels de la mer, il semblerait que la principale raison soit une diminution des stocks de poissons, et que cette diminution serait issue d'une trop forte pression de prélèvement (trop de navires de pêche).

Devant une telle situation, les Amis de la Terre de l'Hérault demandent aux pouvoirs publics des réponses claires et un plan de restauration ambitieux, basé sur des données scientifiques saines et robustes. En parallèle, les triches et les passe-droits, si nuisibles aux stocks de poissons déjà fragiles, doivent être désormais systématiquement éradiqués : chalutage à l'intérieur de la bande des trois milles, modifications des culs de chaluts et des tailles des mailles, surpuissance des moteurs des chalutiers...

Les chalutiers en LR et en PACA :

trop puissants ? trop gourmands ? trop nombreux ?

longueur et en puissance. Il est donc fort possible que la pression de pêche exercée globalement par les chalutiers n'ait pas diminué ces dernières années.

Quartiers ST et PV	1990	1995	2005
nombre de chalutiers	134	118	102
longueur moyenne	19,9	20,7	22,8

Nombres et longueurs moyennes des chalutiers dans deux quartiers maritimes du Languedoc-Roussillon entre 1990 et 2005

Un nouveau plan de sortie de flotte pour les chalutiers méditerranéens a été instauré en 2012, concernant les chalutiers ciblant principalement les anchois, les sardines, les merlus, et les rougets-barbets. Le départ à la casse d'une douzaine de chalutiers en Languedoc-Roussillon devrait soulager les ressources dans le Golfe du Lion dès 2013.

Ces chiffres soulignent l'importance d'une nouvelle orientation à mettre en œuvre sans plus tarder.

Le changement, c'est maintenant ?

L'Union Européenne réforme actuellement sa Politique Commune de la Pêche (PCP), un processus qui n'a lieu qu'une fois tous les dix ans. Ce regain d'intérêt pour les pêches et les pêcheurs est propice à un véritable changement de certaines règles désuètes afin de retrouver en Méditerranée des stocks de poissons abondants, qui constitueront une source durable de revenus pour le secteur de la pêche et pour les communautés du littoral qui en dépendent.

La Région Languedoc-Roussillon a lancé le concept du Parlement de la Mer et les Amis de la Terre de l'Hérault sont d'avis que ce nouvel outil de concertation doit être l'occasion d'y présenter et promouvoir les pêches artisanales qui se pratiquent à petite échelle, le plus souvent côtière avec un ancrage territorial fort.

Les pêcheurs artisanaux du LR, de PACA et de Corse se sont adaptés aux spécificités de leurs territoires de pêche en développant de multiples techniques et en ciblant différentes espèces. Ces pêcheurs pratiquent des marées courtes de moins de 24h, et leur richesse réside surtout dans leur diversité et leur polyvalence. Ils respectent les rythmes biologiques des poissons au gré des saisons, avec des pratiques qui ont un faible impact sur l'environnement marin et n'occasionnent que très peu de

rejets grâce à leur sélectivité. Les pêcheurs artisanaux utilisent essentiellement les arts dormants comme la ligne, le casier, la palangre, le filet ou le piège ; et ne pratiquent les arts traînants, comme le chalut et les dragues à coquillages, que de façon saisonnière dans le cadre de leur polyvalence.

Or, la Politique Commune de la Pêche européenne, telle qu'implémentée actuellement, ne reflète pas les méthodes de pêches artisanales. Cette PCP est conçue avant tout pour faciliter la gestion des pêcheries industrielles, représentée dans le Golfe du Lion par les chalutiers et les thoniers-senneurs.

De ce fait, Les Amis de la Terre de l'Hérault soutiennent les organisations syndicales et professionnelles des patrons et marins de la petite pêche artisanale qui font valoir avec force la nécessité de privilégier leur activité, avec notamment la mise en place d'un régime d'accès à la ressource basé prioritairement sur des critères environnementaux, sociaux et territoriaux.

Les Amis de la Terre de l'Hérault soutiennent les pêcheurs artisanaux qui demandent que l'attribution des droits de pêche doit se faire préférentiellement aux pêcheurs ayant véritablement des pratiques à faible impact sur les écosystèmes, un faible taux de rejet, un taux maximum d'emploi par kilo de poisson débarqué.